Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section départementaux

Compte rendu du Comité Technique (CT) du 19 février 2021

Présents : Véronique LESIOURD (permanente CFDT), Nicolas HASLE (DI/DGP) Adeline VIVIEN (DI/DRR), Samuel PERRIN (DE/Collège M. Genevoix), Brigitte HUREAU (DS/DASP) Éric MORIO (DI/DB)
Excusées : Florence MORTEVEILLE (permanente CFDT), Sandrine PAUTONNIER (3DM/LDA)

Début 13h30 – fin 18h15

Lors de la programmation de cette instance, le distanciel pour tous était précisé. La veille, l'administration nous informe qu'une partie des représentants de l'administration se trouvera en présentiel, salle Serge Huteau. De notre côté, nous avons donc réservé une salle avec visio également. Pour autant, un bon nombre de représentants de l'administration et du personnel était en distanciel.
Nous avons vu la limite de cette organisation pendant les suspensions de séance. Du côté de l'administration, lors de suspensions de séance, le débat n'a pu avoir lieu qu'entre représentants présents dans la salle de visio (3 titulaires et la DRH). Entre représentants du personnel, les discussions ont été compliquées nécessitant coup de fil et sms. Globalement, les échanges n'étaient pas fluides ne permettant pas un dialogue social de qualité.
Les élus sont autorisés à utiliser la salle de session pour les réunions du conseil départemental, il devrait en être de même pour les réunions des instances.

Sujets proposés par la CFDT :

- **Combien d'agents ont bénéficié du CIA 2020 ? Nous souhaitons obtenir l'équivalent du tableau CIA 2019 par catégories et genres, par rapport à l'effectif permanent. Est-ce que le CIA du DGS est inclus dans l'enveloppe des 100000 €?**

120 agents ont bénéficié du CIA cette année. Vous en trouverez le détail dans la synthèse déposée par l'administration sous intranet (page 15).

Cfdt: *Commentaire : Cette prime au mérite récompense les actes menés sur une année alors que l'engagement des agents tout au long de leur carrière n'est pas valorisé. Il manque certainement un critère pour récompenser la valeur constante des agents tout au long de leur carrière. Il nous avait été annoncé que chaque agent aurait vocation à la recevoir à tour de rôle. Comme tout est opaque, difficile à vérifier. Réponse du DGS : « chaque système a ses travers ».*
Les agents de catégorie C sont moins valorisés cette année. En pourcentage des effectifs, les catégorie C sont sous représentés.

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

- **Actuellement, les vidanges des véhicules peuvent être effectuées par des agents d'exploitation. Nous souhaitons qu'elles soient réalisées par un professionnel de l'atelier départemental ou par un professionnel de la DRR, ayant suivi une formation spécifique.**

Les vidanges sont considérées par l'administration comme des entretiens de premier niveau, cet élément est inscrit dans la fiche métier des agents d'exploitation sans pour autant la faire apparaitre clairement. Une réflexion devrait avoir lieu autour de cette maintenance qui n'est pas si anodine pour la longévité des véhicules.

Cfdt: *Commentaire : Ce n'est pas parce que l'on est agent d'exploitation que l'on doit être à l'aise avec cette opération de plus en plus technique aux vues des huiles multiples, des spécificités de chaque véhicule et des maintenances qui en découlent. En ne faisant cette opération qu'une fois par an au maximum, on ne peut pas dire qu'on la maitrise. Nous avons avancé une piste sur la formation d'un agent d'exploitation volontaire ayant une appétence pour la mécanique, ce qui nous semblerait valorisant. A voir ce que donnera la réflexion de la direction sur ce sujet.*

Point sur les suites données au comité technique du 24 septembre 2020

- **Lignes directrices de gestion (LDG) en matière de promotion :**

Une communication RH a été diffusée via intranet. Les CAP d'avancements et de promotion ne se tiendront plus comme auparavant ; néanmoins, les représentants du personnel pourront encore soumettre leurs propositions auprès de la DRH ou du DGS.

Cfdt: *Commentaire : Les LDG comportent également d'autres volets comme la mobilité, la formation. C'est un travail qui devra être effectué cette année.*

- **Point sur l'évolution de la gestion RH des agents du GIP-MDPH**

Une convention va être signée entre la Direction de l'Autonomie (Employeur du GIP) et le CD53 afin que les représentants du personnel du CD53 puissent accompagner les agents du GIP.

Cfdt: *Commentaire : maintenant que les agents du GIP ont tous signé des contrats de droit public, le CSE (Comité Social Economique) a été dissout. Une fois cette convention signée, les représentants du personnel CFDT seront à leur disposition pour aborder leurs conditions de travail, mettre en place des accompagnements individuels et être à l'écoute de leur attente.*

Sujets proposés par l'administration

Avis obligatoire soumis à délibération :

- **Ajustement du règlement intérieur relatif au temps de travail des assistants familiaux**

Il s'agit de remettre les week-ends de répit dans le règlement intérieur des assistants familiaux (AF) et de corriger certaines imprécisions. La proposition soumise était que les AF ne pouvaient pas bénéficier de week-end de répit s'ils posaient plus de 3 jours consécutifs de congés dans le mois et l'attente de 30 jours après ces derniers pour pouvoir en bénéficier.

En faisant des projections, il est apparu que cette règle ne permettait plus aux AF et à leur famille de pouvoir bénéficier de ce moment de répit mensuel. Après notre intervention, l'administration a accepté de monter à 5 jours de congés consécutifs et de modifier la règle d'attente des 30 jours pour en bénéficier

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

<u>Commentaire</u> : Cette forte demande des AF et de leur famille était une des revendications du mouvement de décembre. Un week-end de répit mensuel pour les AF mais également pour leurs conjoint(e) et enfant(s) est indispensable pour pouvoir accueillir dans les meilleurs conditions possibles les enfants qui leur sont confiés. Dommage toutefois, que nous n'ayons pas pu collaborer à l'écriture du texte malgré notre proposition au service.
<u>VOTE</u> : nous avions annoncé que si les dispositions écrites n'étaient pas améliorées nous voterions CONTRE. Aux vues des modifications proposées, nous nous sommes ABSTENUS, en restant vigilants sur ce dossier.

Ajustements organisationnels à la Direction de la solidarité

À la suite du mouvement social de Décembre, 15 postes ont été créés.
5 postes pour la transformation numériques (dont un pour la DSN)
5 postes pour les pools de volants à la Direction Protection Maternelle et Infantile (DPMI), à la Direction Aide Social de Proximité (DASP) et à la Direction Protection de l'Enfance (DPE).
5 postes administratifs qui devraient soulager des tâches administratives les agents du social.
Le poste de gestionnaire administratif attribué à la DPE apparait sur l'organigramme comme étant rattaché à la directrice adjointe. Nous avons demandé que les quotités des temps attribués aux différents services apparaissent clairement.

<u>Commentaire</u> : C'est une première avancée mais les professionnels sur le terrain sont toujours en souffrance. Les conditions de travail ne sont toujours pas satisfaisantes.
<u>VOTE</u> : ABSTENTION

Ajustement organisationnel de la Direction de l'enseignement

L'ensemble des tâches administratives des collèges et de l'enseignement supérieur seront regroupés dans un même service (gestion et coordination des dispositifs d'enseignement).
Création d'un binôme de direction (directrice et directrice adjointe) et d'un service restauration, entretien et accueil.
Transformation du poste de chef de service enseignement supérieur, recherche et innovation en conseiller technique en charge de l'enseignement.
Un second référent technique d'entretien va être recruté (transformation d'un poste d'accueil au collège de Villaines non pourvu actuellement)

<u>Commentaire</u> : cette organisation permettra à la direction de pouvoir répondre aux demandes de la branche à Mayenne Ingénierie pour accompagner les collectivités au niveau des cantines et de l'entretien des locaux.
<u>VOTE</u> : POUR

Bilan des dispositifs d'appui mis en place au profit des équipes d'entretien (PRAPER) et de restauration (SECREM)

Pour renforcer le dispositif SECREM, il est proposé la création de deux postes supplémentaires de cuisiniers volants (résidence administrative J. Renard et l'Oriette) : réduction des CDD courts précaires, limitation des recours aux prestations SICOMEN, …
Identification de 9 postes permanents au PRAPER.

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Commentaire : Nous avons alerté sur la formulation des questionnaires qui ont tendance à ne mettre en avant que les points positifs pour les bilans et dans les audits ne faire apparaitre que les points négatifs. Pourtant dans un sens comme dans l'autres les points positifs et négatifs permettent de faire évoluer les pratiques. La pérennisation des postes du pôle PRAPER est une très bonne nouvelle pour les agents actuellement en CDD.
VOTE : POUR

- **Etablissement public foncier Mayenne-Sarthe – convention cadre et convention de mise à disposition de personnel**

Une collaboration entre 2 départements où le département de la Mayenne apporte largement sa contribution en termes de moyens humains (1,30 ETP) alors que la Sarthe apporte une contribution moindre (0,40 ETP).

Commentaire : nous avons demandé que la quotité de temps accordée à ces missions figure sur les fiches de postes des agents concernés. Il faudra également être attentif et si besoin ne pas hésiter à nous alerter : les mises à disposition ne sont plus présentées en CAP.
VOTE : POUR

- **Adoption du forfait mobilités durables**

Voir modalités dans la synthèse déposée par l'administration sous intranet (page 6).

Commentaire : Le covoiturage intègre les dispositifs de mobilités durables. Les règles de déclaration sont les mêmes que pour l'utilisation d'un vélo.
VOTE : POUR

- **Transformations d'emplois**

DS-DASP : Transfert d'un poste d'assistant social du CDS A. Paré vers l'AS St Berthevin (équilibre de l'activité et cohérence avec les réflexions de la PMI)
DE : identification d'un poste partagé en le collège des Sept Fontaine et le collège Misédon (cuisine) : pérennisation expérimentation 2019/2020, résidence administrative de l'agent sur Port-Brillet
3DM-LDA : transformation d'un poste assistant de direction en poste de gestionnaire administratif qualité et clientèle (rattaché au chef de service QSE)
DS-DIL : transformation d'un poste de gestionnaire insertion basée à Laval Est et intervenant pour les commissions RSA de l'Ernée et du bocage mayennais, de Laval Est et du Sud Mayenne.

- **Ajustement de la cartographie des métiers :**

CD53 Pool de remplacement : le mot volant a été retiré de la fiche métier. Cette modification n'a aucun impact sur le versement de l'IFSE, ni sur l'espace espace de carrière.
DI : Distinction du métier de conducteur d'opérations routières du métier de conducteur d'opérations bâtiments (suppression du métier de conducteur d'opérations)
DI : Création du métier de contrôleur de travaux (nouvel espace de carrière C-B1 et nouvelle cotation) RIFSEEP
DE : Fusion des métiers de second de cuisine et second de cuisine centrale (pas d'impact IFSE, ni espace de carrière)

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

<u>Commentaire</u> : la distinction des conducteurs d'opérations routières ou bâtiments nous interpelle, n'apportant aucune modification tant en terme d'IFSE que de déroulement de carrière. Pour les postes volants, on retire un mot qui implique pourtant de nombreux déplacements et une capacité d'adaptation, pour d'autres on rajoute un mot pour montrer une spécificité.
<u>VOTE</u> : ABSTENSION

Espaces de carrière de certains cadres d'emplois

Au 01/01/21, passage de 3 à 2 grades des cadres d'emplois d'assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des psychologues territoriaux et des sages-femmes territoriales.
Ces mesures impactent les espaces de carrière de certains métiers : assistant de service social, référent éducatif, chargé d'accompagnement médico-social, etc, ainsi que les métiers de management de la direction de la solidarité ou de la direction de l'autonomie.

<u>Commentaire</u> : Cela marque la fin de la mise en place de PPCR. Les espaces de carrières doivent contenir au minimum 2 grades c'est ainsi que les espaces de carrières des éducateur jeunes enfants par exemple sont les mêmes que ceux de leurs responsables de territoire A1-A2. Seuls le montant de l'IFSE est différent entre ces 2 métiers. D'après les organigrammes présentés, les responsables territoriaux sont devenus des chefs de service sauf pour la DIL. On s'y perd un peu, même si les espaces de carrières sont identiques, il serait souhaitable que les appellations de postes soient identiques quelques soit le support (cotation des postes, IFSE et organigramme) la lecture en serait simplifiée pour tous.
<u>VOTE</u> : POUR

<u>Avis obligatoire</u> non soumis à délibération :

Création d'une nouvelle direction de la transformation numérique (TN)– point d'étape

Une mission a été confiée par le DGS au directeur des services numériques par intérim et à la responsable de l'unité Accompagnement des transformations, qui a pour objectifs :
• De définir les contours d'une nouvelle direction en charge de la TN,
• De proposer des modalités de pilotage de la TN, de sa mise en œuvre et de son suivi,
• De mener cette mission de manière participative avec l'ensemble des acteurs de la TN (toutes directions du CD53).
Le diagnostic a été finalisé fin décembre 2020, présenté au DGS, codir DGS, aux directeurs ainsi qu'à tous les acteurs de la TN.
Les 19 et 21 janvier 2021, 25 personnes ont participé à des ateliers de co-construction de la nouvelle organisation.
Ces ateliers ont permis d'identifier les grandes missions de la future direction, les compétences nécessaires pour celles-ci et les interactions avec les directions métiers.
Ce travail a permis de faire une proposition d'organigramme fonctionnel
La future direction sera rattachée à la direction générale des services.
Les étapes à venir :
- Détermination de l'organisation de la nouvelle direction ;
- Identification des postes dans l'organigramme ;
- Elaboration des fiches de postes ;

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

- Présentation lors d'un futur comité technique, pour avis.

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : C'est un point d'étape. Un travail entre acteurs de la TN a été effectué en peu de temps (faire toujours plus vite). Nous déplorons que les utilisateurs finaux, par le biais du réseau des assistants utilisateurs, n'aient pas été consultés dans cette réorganisation. Certains points ne sont toujours pas arrêtés comme par exemple le positionnement du SIG (Système Information Géographique) ou celui des chargés de transformation numérique rattachés actuellement dans les diverses directions du CD53. Attention à ne pas supprimer ce qui fonctionne bien et à ne pas casser la dynamique qui s'est mise en place dans chacune de ces directions. Une des missions premières de cette nouvelle direction sera de prioriser les différents projets, difficile à mener aux vues des nombreuses demandes en cours et à venir. Ces dernières années, les agents de la DSI puis DSN (et maintenant DTN ?) ont déjà été sollicités à plusieurs reprises, entendus mais peu écoutés. Nous leur souhaitons de trouver enfin une organisation de travail pérenne qui leur convienne afin de mener à bien toutes leurs missions et tous les projets plus sereinement.*
<u>VOTE :</u> ABSTENTION

- **Evolution du périmètre d'intervention de la direction de la qualité et de la performance - point d'étape**

Une réflexion visant à rapprocher le pilotage de la donnée et son analyse au contrôle de gestion et audit a été confiée au directeur général adjoint en charge de l'administration générale et à la directrice de la qualité et de la performance.
A ce jour, il est envisagé de regrouper la mission contrôle de gestion et une partie des agents de l'actuelle direction de la qualité et de la performance (directeur et chargé de mission évaluation).

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : une partie de la Direction de la Qualité et de la Performance (DQP) rejoignant la nouvelle direction de la transformation numérique, l'autre partie concentrera ses missions sur des actions visant à augmenter les performances du CD en interne mais également dans le suivi des partenaires et prestataires vis-à-vis des usagers.*
<u>VOTE</u> : ABSTENTION

- **Plan de formation 2021**

Il souligne les priorités institutionnelles : accompagnement en matière de transformation numérique ; accompagnement des managers par la poursuite du parcours qui leur est destiné ; soutien et accompagnement des démarches tendant à faire du Département le premier Département « Bas carbone » de France.

Cfdt: *<u>Commentaire</u> : Prochainement sera mis en place le registre contre les actes sexistes, sexuelles et discriminatoires au sein du CD. Ce registre aura pour but de relever les actes passibles de sanctions. Nous souhaitons que dans ce cadre tous les agents du conseil départemental soient sensibilisés à ces questions et pas uniquement les managers.*
<u>VOTE</u> : POUR

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Pour information :

Bilan de formation 2020

Naturellement, le bilan de l'année 2020 ne peut traduire de manière exhaustive l'activité formation développée au cours d'une année « normale ». Les périodes de confinements et déconfinements ont contraint les équipes à devoir réinterroger significativement la possibilité même d'une formation ou a minima, ses modalités de mise en œuvre. Ainsi, de nombreuses sessions ont dû être reportées sur le second semestre 2020, reportées en 2021, voire même annulées.
En 2020, 2934 jours de formation ont été suivis par les agents du Département, soit 42,54% de moins qu'en 2019.
Les repas pris en commun ont été supprimés.
934 agents ont suivi au moins une action de formation en 2020 (sur 1642 agents au 31/12/2019) contre 1327 agents en 2019, soit 37% d'agents de catégorie A (qui représentent 34,18% des effectifs permanents), 18,6% d'agents de catégorie B (19,39% des effectifs permanents) et 40,5% d'agents de catégorie C (46,43% des effectifs permanents).

Organisation de la Direction des routes et rivière – point d'étape :

A ce stade, le futur organigramme est en cours d'élaboration, en vue d'une présentation au prochain Comité technique.

Cfdt: *Commentaire : nous nous sommes étonnés que les partenaires et les élus n'aient pas été interrogés dans le cadre de la réorganisation de la DRR. Une réorganisation d'un service public impacte toujours plus que la direction. En prendre compte permet de répondre plus efficacement aux besoins de tous. Ce point d'étape est peu explicite et manque de contenu (pas de cartographie des processus, pas de gestion des interactions, ...). Lors des présentations au CT et dans les services concernés, il serait utile de préciser pourquoi on réorganise, dans quel but, et quels sont les bénéfices attendus.*

Convention avec Unicités pour le recrutement de 18 volontaires en service civique :

Il est proposé d'organiser le recrutement de 18 volontaires en service civique au sein de la Direction de l'autonomie, en vue de proposer des interventions auprès des établissements et services médico-sociaux, et notamment les EHPAD.
C'est Unicités, qui dispose d'un agrément de l'Agence du Service Civique, qui a été choisi par le département pour le recrutement, la formation et l'accompagnement de ces jeunes volontaires.

Cfdt: *Commentaires : Ce sera finalement 15 emplois civiques qui seront accompagnés par cette association pour le compte du Département.*

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Nous restons à votre écoute.

Si vous souhaitez nous rencontrer
pendant ou en dehors du temps de travail,
au local ou en lieu neutre,
en présentiel ou en distanciel,
nous restons à votre disposition.

N'hésitez pas à nous rejoindre

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr